



NOM ET PRENOM

SEMAINE DU 23 AU 29 MARS 2021

Bien penser à inscrire votre nom et prénom , Merci

	MARDI 23	MERCREDI 24	JEUDI 25	VENDREDI 26	SAMEDI 27	DIMANCHE 28	LUNDI 29
SOUPE 0,90€	SOUPE AUX CŒURS DE LAITUE	VELOUTÉ DE CHAMPIGNONS	BOUILLON DE BŒUF TOMATE/ VERMICELLE	VELOUTÉ DE CRESSON	SOUPE DE LÉGUMES	SOUPE AUX POIS CASSÉS	SOUPE AUX RADIS
ENTRÉE	TOMATE MOZZARELLA ou TERRINE DE LÉGUMES	BETTERAVES ROUGES ou SALADE DE LA MER	DUO DE SALADE VERTE ou POISSON MAYONNAISE	QUICHE LORRAINE ou SAUCISSON À L'AIL	SALADE DE RADIS ou RILLETES DE THON	TERRINE DE CAMPAGNE ou CŒURS DE PALMIERS/MIMOSA	SALADE COMPOSÉE ou POMMES DE TERRE EN SALADE
PLAT OU PLAT UNIQUE	BŒUF BOURGUIGNON ou CORDON-BLEU	SAUTÉ DE DINDE AU CURRY ou PAUPIETTE DE POISSON	MANCHONS DE CANARD CONFITS ou SAUTÉ DE VEAU MARENGO	PAVÉ DE MERLU SAUCE BEURRE BLANC ou JOUE DE PORC À LA BIÈRE	BOULETTES D'AGNEAU À L'ORIENTALE ou OMELETTE AUX LARDONS	SAUTÉ DE LAPIN CHASSEUR ou SAUMON BÉARNAISE	ESCALOPE VIENNOISE ou SAUCISSE DE TOULOUSE
LÉGUME	GRATIN DE PÂTES ou GARNITURE DE CÉLERI	CHOU-FLEUR ou PURÉE DE POMMES DE TERRE	NAVETS BRAISÉS ou FLAGEOLETS	POMMES DE TERRE VAPEUR ou JARDINIÈRE DE LÉGUMES	SEMOULE ou HARICOTS BEURRES	POÊLÉE DE LÉGUMES ou POMMES DE TERRE DU JOUR	PURÉE DE CAROTTES ou HARICOTS BLANCS
FROMAGE	CANCOILLOTTE ou EDAM	SAINT BRICET ou PONT L'EVÊQUE	YAOURT NATURE ou COMTÉ	BÛCHE MÉLANGE ou TOMME NOIRE	SAINT MARCELLIN ou FOURNOLS	CARRÉ FRAIS ou MUNSTER	SAINT NECTAIRE ou FROMAGE BLANC
DESSERT	FRUIT ou CHARLOTTE AUX FRUITS	CRÈME CARAMEL BEURRE SALÉ ou ANANAS AU SIROP	LIÉGEOIS CAFÉ ou CHAUSSON AUX POMMES	FRUIT ou MOUSSE COCO	SALADE DE FRUITS ou FROMAGE FRAIS FRUITÉ	FRUIT ou TARTE AU CHOCOLAT	SEMOULE AU LAIT ou FRUIT
PAIN 0,54€ (si besoin cocher la case ci-contre) <input type="checkbox"/>							

En cas d'Absence, prévenir le plus rapidement possible

Nous rappelons que les repas commandés sont facturés en cas d'absence non justifiée au moins 48 heures à l'avance (sauf hospitalisation d'urgence) si celle-ci a bien été déclarée.

ATTENTION: Nous vous demandons d'être au maximum présent(e) au moment de l'heure de passage, Nous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer des repas au dehors par mesure de Sécurité Alimentaire.

En cas d'absence, les repas ne seront pas déposés mais seront tout de même facturés